

Code de vie

2017-2018

1. Respect

Je m'exprime poliment en gestes et en paroles envers tous les adultes de l'école, mes compagnons et mes compagnes.

2. Déplacement

Je me déplace en respectant les autres à l'école.

3. Récréation intérieure

Je demeure dans ma classe et je m'occupe calmement.

4. Tenue vestimentaire

Je porte des vêtements et des souliers qui conviennent à la vie scolaire et aux saisons.

5. Respect de mon environnement

Je respecte l'environnement intérieur et extérieur de l'école

6. Santé

Sauf lors d'occasions spéciales, toutes formes de friandises sont interdites à l'école.

7. Appareils électroniques

La possession ou l'utilisation d'appareils électroniques restera possible dans la mesure où elle sera autorisée par intervenant scolaire tout en respectant la vie privée des autres tel que mentionné à la page des manquements majeurs. L'école n'est pas responsable des bris, de la perte ou d'un vol.

8. Objets personnels

À moins d'une autorisation spéciale, je laisse à la maison les objets personnels. L'école n'est pas responsable des bris, de la perte ou d'un vol.